

Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2024

Présents : C. THOMAS -V. FRYDER-AMÉE - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT - I. BUFFET-PICHON - A. VAL - F. PIBAROT - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - D. BERNARDIN - J.-P. FIORA - C. CUENI - D. LAGRIFFOUL - C. BOUCHE

Mandats : C. BASTIER à C. VISTE - V. BAUDE-TOUSSAINT à V. FRYDER-AMÉE - G. CAVAILLÉ à F. PIBAROT - G. LAMBERT à N. ROUQUAIROL - A. BUIL à D. BAGOT FLAUZAC - J.-E. RUBIO à I. BUFFET-PICHON - E. TOURRETTE à C. THOMAS

Absents excusés : B. GRYNFELTT - A. HERNANDEZ

M. le Maire précise qu'un point complémentaire sera distribué concernant les aménagements sur le parc Bel Ami.

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2024

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 abstentions : I. BUFFET PICHON - C. CUENI - J-E. RUBIO ayant donné mandat à Mme I. BUFFET PICHON).

II. Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels - Agent Chargé de la Fonction d'Inspection - CDG34

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et explique qu'il s'agit de répondre à une obligation légale, le choix de l'organisme a été débattu lors du dernier Comité Social Territorial. Il s'agit de conventionner avec le CDG34 à hauteur de 750 € par an pour la mise à disposition d'un ACFI. Mme C. CUENI demande s'il existe d'autres organismes proposant ce type de service. M. le Maire explique que le CDG34 est un organisme à but moins lucratif que d'autres.

Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

III. Convention portant mise en commun du service systèmes d'information de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée - Intégration de l'Office de Tourisme Communautaire

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que l'intégration de l'Office du Tourisme Communautaire suite au départ de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers du service mutualisé est subordonnée à la signature d'une nouvelle convention entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et les membres du service commun. Mme I. BUFFET PICHON demande si le choix est vraiment possible sachant que l'intégration est votée en amont en Conseil Communautaire. Mme C. CUENI demande concrètement ce que nous apporte la mutualisation du service systèmes d'information. M. le Maire explique que la mutualisation permet de réduire les coûts en les répartissant entre les communes membres du service commun.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV. Demande d'attribution du Fonds de soutien au fonctionnement - Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que la Commune de Servian va déposer un dossier de demande de subvention pour un montant annuel de participation de l'Agglomération plafonné à 6 836,73 €. Les dépenses prises en compte sont les dépenses d'équipement communaux hors immobilisation, à savoir la halle aux sports, la salle des fêtes, le Campotel, les deux écoles. M. le Maire précise que le montant attribué est inversement proportionnel au nombre d'habitants afin d'aider financièrement les petites communes.

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

V. Bilan de la concertation et arrêt du projet de 1ère révision allégée du PLU

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que la révision allégée du PLU permettra l'implantation d'une cave de vinification « Clamery » en zone agricole et naturelle du PLU, entre l'autoroute A75 et la nationale. M. le Maire précise que le bilan de la concertation est très succinct. Très peu d'administrés ont répondu présent à la réunion publique de concertation.

Mme C. CUENI souhaite préciser que les plans du PPRI sur le site internet de la Mairie sont datés. Elle s'est rendue au service urbanisme pour avoir accès à des documents plus récents sur lesquels l'autoroute est identifiée. M. le Maire explique qu'aucun ouvrage n'a modifié le PPRI, l'emprise de la zone est inchangée.

Le point V est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 abstentions : I. BUFFET PICHON - C. CUENI - J-E. RUBIO ayant donné mandat à Mme I. BUFFET PICHON).

VI. Convention relative à la campagne d'information et de soutien du dépistage du cancer du sein par unité mobile (Mammobile) - Association Montpellier Hérault pour le Dépistage du Cancer du Sein
Mme V. FRYDER-AMÉE donne lecture de la note explicative de synthèse et précise qu'il s'agit d'une convention actant la façon de communiquer au sujet du passage du Mammobile sur la Commune.
Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII. Actualisation des tarifs pour les produits alimentaires et boissons vendues lors des buvettes tenues par la municipalité

M. N. ROUQUAIROL donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que chaque modification de tarif implique la reprise d'une délibération pour gérer l'actualisation de la régie municipale concernée.

Le point VII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 abstentions : I. BUFFET PICHON - C. CUENI - J-E. RUBIO ayant donné mandat à Mme I. BUFFET PICHON).

VIII. Rapport sur les actions entreprises à la suite des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie (CRCO) dans ses rapports du 7 Juillet 2023 relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEML BRL Holding et de sa filiale à 100% BRL Exploitation, sur la période 2016-2021

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et rappelle que la Commune détient une part en tant qu'actionnaire chez BRL. La Commune est donc destinataire des rapports liés aux activités de BRL. Cela résulte de la volonté de BRL d'impliquer les collectivités territoriales.

M. le Maire rappelle que la Commune est aussi actionnaire aux Pompes Funèbres du Biterrois ce qui implique le droit de vote aux Assemblées Générales.

Le point VIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 abstentions : I. BUFFET PICHON - C. CUENI - J-E. RUBIO ayant donné mandat à Mme I. BUFFET PICHON).

IX. Caisse d'Allocations Familiales - Avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'équipement « ADOS COMMUNE SERVIAN »

Mme V. FRYDER-AMÉE donne lecture de la note explicative de synthèse et présente les points IX, X et XI en même temps. Mme V. FRYDER-AMÉE indique que les avenants intègrent des nouvelles mesures de financement. Concernant l'espace Ados et l'ALSH, il y aura la possibilité d'avoir un complément financier inclusif pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh). Il sera également possible le financement d'heures pour les animateurs en dehors des heures existantes pour une animation en particulier comme par exemple lors du festival annuel. Concernant l'ALP, il s'agira en plus de prendre en compte le temps de repas sur la pause méridienne. Le temps de repas était déduit du financement CAF. Mme V. FRYDER-AMÉE explique également que faisant suite à la réforme des temps scolaires, dans le but de simplifier les déclarations et le financement, le plan mercredi va fusionner avec l'ALP.

Mme D. LAGRIFFOUL demande si des enfants en situation de handicap sont déjà accueillis hors enfants ULIS. Mme V. FRYDER AMÉE répond que cela dépend de leur handicap.

Mme D. LAGRIFFOUL signale que pour certains enfants il faut obligatoirement une aide humaine pendant les heures de cantine ou de garderie. Cela doit être notifié dans le dossier de l'enfant.

Le point IX est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

X. Caisse d'Allocations Familiales - Avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'équipement « EXTRA COMMUNE SERVIAN »

Le point X est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XI. Caisse d'Allocations Familiales - Avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'équipement « PERI COMMUNE SERVIAN »

Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XII. Ouverture dominicale des commerces 2025

Mme I. LE BOULAIRE donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que l'autorisation va concerner 12 dimanches en 2025. M. le Maire précise que cela répond essentiellement à la demande du domaine de « La Baume » afin de réaliser des animations les dimanches. Le domaine avait effectué sa demande trop tardivement en 2024.

Le point XII est approuvé à la majorité par le conseil municipal (1 vote contre : C. CUENI).

XIII. Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2024

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que la décision modificative n° 2 est prise afin de pouvoir enregistrer trois types d'opérations. Les opérations s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de régulariser un avoir suite à un double enregistrement d'une facture en 2024. Il s'agit également d'amortir les frais d'études pour la révision du PLU et de récupérer une avance versée aux entreprises concernant les travaux du Pont sur la Thongue. Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS précise que cette décision modificative ne donne pas lieu à s'alerter sur le Budget 2024, il s'agit d'une simple délibération technique.

Le point XIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 abstentions : I. BUFFET PICHON - C. CUENI - J-E. RUBIO ayant donné mandat à Mme I. BUFFET PICHON).

XIV. Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. N. ROUQUAIROL donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que la prise de cette délibération permettra au Département de finaliser le tracé d'une randonnée passant par la Commune de Servian, au niveau du chemin « dit de Rouyre ». La sécurisation et le balisage sont à la charge du Département.

Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

XV. Tarif « Fête du vin » - Salle La Parenthèse

M. F. PIBAROT donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que la fête du vin aura lieu le 18 octobre prochain à la Parenthèse. Le tarif de l'entrée est fixé à 5 euros et donnera droit à un verre sérigraphié et à des dégustations auprès de vigneron. Les vigneron vendront au verre ou à la bouteille en fixant leurs tarifs. M. F. PIBAROT précise qu'il y aura une animation musicale, un food-truck et des coquillages. Le système de tickets trop compliqué est abandonné cette année. Mme I. BUFFET-PICHON demande comment les vigneron sont choisis. M. F. PIBAROT explique que les vigneron sont choisis localement selon leurs disponibilités et sur la base du volontariat.

Le point XV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVI. Convention « charte qualité plan mercredi »

Mme V. FRYDER-AMÉE donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que la charte qualité plan mercredi reprend le PEDT et s'articule autour de 4 axes détaillés dans celle-ci. La Commune de Servian fait partie des premières communes ayant un PEDT et perçoit la subvention exceptionnelle qui en découle depuis plusieurs années. Mme V. FRYDER-AMÉE précise que l'ALSH travaille sur un projet pour « octobre rose » en lien avec la Clinique Saint Privat.

Le point XVI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVII. Fonds de soutien en investissement aux communes de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée - Achats de matériel

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que le fonds de soutien en investissement représente 250 000 euros par an. La participation se fait à hauteur de 50 % des dépenses. La demande concerne divers achats de matériels pour la somme de 344 420.87 € HT. La demande sera votée au Conseil Communautaire du 12 novembre.

Le point XVII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVIII. Fonds de soutien en investissement aux communes de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée - Parcours sportif Parc Bel Ami

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que cette demande de fonds de soutien concerne le parcours sportif du Parc Bel Ami.

M. le Maire explique que la procédure de demande est simplifiée et permet de financer plus de choses comme par exemple l'achat d'un véhicule. Le niveau d'engagement de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est supérieur aux autres mandats et il n'est pas obligé de trouver des cofinancements. Mme I. BUFFET PICHON demande pourquoi ce point n'a pas été donné avant. Mme B. DAVOISE précise que cette délibération fait l'objet d'un point sur table car elle était en attente du retour de la CABM concernant l'éligibilité de ce dossier.

Le point XVIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIX. Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

DC2024-013	11.06.2024	ÉTUDES DE FAISABILITÉ POUR LE RECYCLAGE DES EAUX DE PISCINES ET DE LA STATION D'ÉPURATION SUR LA COMMUNE DE SERVIAN
------------	------------	---

DC2024-014	13.06.2024	CIMETIÈRE NEUF - CONCESSION PERPÉTUELLE ACCORDÉE À MME MARTINEZ JODAR JOSEFA ET À M. MARTINEZ JODAR JOSÉ
DC2024-015	27.06.2024	TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LOCATION LONGUE DURÉE - HAXE DIRECT
DC2024-016	01/07/2024	AVENANT AUX CONTRATS LOGICIEL DE BILLETTERIE DE LA PARENTHÈSE
DC2024-017	02/07/2024	CIMETIÈRE NEUF - CONCESSION FAMILIALE CINQUANTENAIRE ACCORDÉE À M. LATIF WILLY
DC2024-018	08/07/2024	CIMETIÈRE NEUF - CONCESSION FAMILIALE PERPÉTUELLE ACCORDÉE À M. PEREZ GEORGES
DC2024-019	09/07/2024	AMÉNAGEMENT CHEMIN MAS DE BOURAN MISSION REPÉRAGE ET DIAGNOSTIC AMIANTE
DC2024-020	11/07/2024	BAIL DE LOCATION MME BELTRAN MELISSA
DC2024-021	15/07/2024	CIMETIÈRE NEUF - CONCESSION FAMILIALE PERPÉTUELLE ACCORDÉE À MME SANTA SYLVIE À MME SANTA SANDRINE ET À M. SANTA SYLVAIN
DC2024-022	24.07.2024	RÉGIE D'AVANCE - MODIFICATION DU MONTANT MAXIMUM DE L'AVANCE
DC2024-023	24.07.2024	CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCE - VOYAGE ESPACE ADOS
DC2024-024	29.07.2024	CRÉATION RÉGIE D'AVANCE - VOYAGE ESPACE ADOS - ANNULE ET REMPLACE DC2024-023
DC2024-025	14.08.2024	RÉHABILITATION DE L'EGLISE - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - LETELLIER ARCHITECTES
DC2024-026	23.08.2024	CIMETIÈRE NEUF - CONCESSION FAMILIALE PERPÉTUELLE ACCORDÉE À M. SEPULVEDA CHRISTOPHE ET À MME DEJAMME STELLA
DC2024-027	12.09.2024	AMÉNAGEMENT CHEMIN MAS DE BOURAN LOT 1 - BRAULT TP
DC2024-028	12.09.2024	AMÉNAGEMENT CHEMIN MAS DE BOURAN LOT 2 - BORDERES SANCHIS
DC2024-029	13.09.2024	ÉTUDES DE FAISABILITE POUR LE RECYCLAGE DES EAUX DE PISCINES ET DE LA STATION D'ÉPURATION SUR LA COMMUNE DE SERVIAN - ANNULE DC2024-013

Mme D. LAGRIFFOUL demande pourquoi la décision relative au REUT est annulée et remplacée. M. le Maire explique que l'étude est désormais financée par la CABM mais qu'il a fallu défendre longuement ce dossier pour obtenir ce financement.

Mme D. LAGRIFFOUL questionne au sujet de la réhabilitation de l'Église. Mme B. DAVOISE explique qu'il y a eu un souci de communication par un élu annonçant une fermeture potentielle de l'Église pour six mois. Le projet vient d'être lancé donc le départ des travaux ne sera pas immédiat et il nécessite surtout de solliciter en amont la DRAC.

XX. Questions diverses

Inauguration centre « Autartis » à Villamont

M. le Maire explique que le site de Villamont, suite à la fermeture du centre aéré, accueille désormais un centre encadrant des enfants autistes. Il s'agit d'accueillir trente enfants dans un premier temps pour monter à 100 enfants et proposer des formations sur l'autisme aux enseignants de l'Éducation nationale. L'inauguration aura lieu le jeudi 26 octobre en présence de M. le Préfet.

Festivités

- Soirée choucroute « Comité de jumelage » - Samedi 12 octobre 2024
- Fête du vin - Vendredi 18 octobre 2024 - salle la Parenthèse

Logements communaux bâtiment Jean Moulin

Mme D. LAGRIFFOUL demande si un expert est allé constater les problèmes de moisissures dans les quatre logements communaux concernés. Mme B. DAVOISE est venue constater avec un expert que le bâtiment est sain au vu des fissures. Elle précise que c'est le terrain qui bouge un peu. La visite s'est faite à l'extérieur et non à l'intérieur. Mme B. DAVOISE va demander à ce qu'un Diagnostic Performance Energétique soit réalisé pour savoir s'il sera possible de continuer ou non à louer ces logements communaux. Le constat d'humidité serait en lien avec l'absence d'aération du bâtiment et résoudre le problème aura un coût conséquent par rapport aux loyers très faibles.

Extension école Jean Moulin

Mme D. LAGRIFFOUL souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Mme B. DAVOISE explique qu'une commission des marchés pour présenter le choix des entreprises est prévue le mercredi 2 octobre en Mairie, elle ne peut donc légalement pas en dire plus sur ce dossier à l'heure actuelle en présence de la presse locale, le code de la Commande Publique étant très stricte.

Gendarmerie - Maison de retraite

Mme D. LAGRIFFOUL a constaté que l'ancienne gendarmerie avait été entièrement démolie et souhaite savoir si le projet de nouvel EHPAD est toujours d'actualité.

M. le Maire explique que la démolition de l'ancienne gendarmerie s'est faite en urgence en raison des intrusions. Il était vraiment urgent de sécuriser totalement le site. Au sujet de l'EHPAD, des réflexions sont en cours au CCAS prenant en compte les contraintes de l'ARS, du département et des nouvelles normes de constructions avec la volonté politique de ne pas augmenter inconsidérément les loyers des résidents. M. le Maire précise que le terrain de l'ancienne gendarmerie appartient au CCAS. Le coût de la démolition incombe donc au CCAS.

Mme D. LAGRIFFOUL s'étonne du manque de communication autour de cette démolition et M. le Maire précise à nouveau le caractère urgent de celle-ci. Il précise que ce terrain va permettre à nouveau de désengorger le parking de l'Espace 99.

Chemin du Verger : avancée des travaux et végétation

Mme C. CUENI interroge M. le Maire au sujet de l'avancée des travaux et alerte sur le manque de visibilité à cause de la végétation. Mme B. DAVOISE s'engage à envoyer un agent du service technique pour constater les manquements à l'entretien des propriétaires concernés. Mme B. DAVOISE explique aux élus qu'il ne faut vraiment pas hésiter à lui faire remonter en amont ce type de constat et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le Conseil Municipal.

Au sujet de l'avancée des travaux, Mme B. DAVOISE précise qu'il s'agit de miser sur un projet de cheminement doux et que la réflexion du projet est assez complexe pour répondre à toutes les exigences. Une étude de faisabilité devrait être lancée d'ici fin décembre. Une commission pourrait être organisée pour présenter le projet. L'étude permettra un prévisionnel au budget 2025.

Courrier de M. FAURE - alignement

Mme I. BUFFET-PICHON interroge M. le Maire au sujet du traitement de ce courrier.

Mme N. ABBAL explique qu'elle a tenté de joindre M. FAURE actuellement en séjour à l'étranger. Les éléments de réponse lui seront apportés à son retour en octobre.

La séance est levée à 20h18.

Christophe THOMAS
Maire

Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Lyliane Moulard', written in a cursive style.